



9^e TOURNOI NATIONAL DES BOUCLES DE SEINE

Samedi 23 et Dimanche 24 Avril 2022

● RÈGLEMENT ●

Article 1 - Sous l'effigie de l'E.S.P. Tennis de Table est organisé les Samedi 23 et Dimanche 24 AVRIL 2022 au gymnase Alain Calmat, 174 Boulevard de l'Europe à Saint-Pierre les Elbeuf sur 32 tables, le 9^{eme} tournoi national doté de **3560 € de prix en espèces**. **Le gymnase sera ouvert à partir de 9h le samedi et de 7h30 le dimanche.**

Article 2 - Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition. Il comprend les tableaux suivants :

| SAMEDI 23 AVRIL 2022 | | | | Début du tableau | Fin du pointage |
|------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Tableau A | Simple réservé aux classés | <ou= 9 | (<ou= à 999 pts) | 10 h 30 | 10 h 00 |
| Tableau B | Simple réservé aux classés | <ou= 12 | (<ou= à 1299 pts) | 12 h 00 | 11 h 30 |
| Tableau C | Simple réservé aux classés | <ou= à 15 | (<ou= à 1599 pts) | 10 h 30 | 10 h 00 |
| Tableau D | Simple réservé aux classés | <ou= à N°500 | (<ou= à 2260pts) | 12 h 00 | 11 h 30 |
| Tableau E | Simple réservé aux classés | Toutes séries Dames | | 15 h 00 | 14 h 30 |
| Tableau F | Simple réservé aux classés | Open | (Toutes séries) | 13 h 30 | 13 h 00 |
| DIMANCHE 24 AVRIL 2022 | | | | Début du tableau | Fin du pointage |
| Tableau G | Simple réservé aux classés | <ou= 8 | (<ou= à 899 pts) | 08 h 30 | 08 h 00 |
| Tableau H | Simple réservé aux classés | <ou= 10 | (<ou= à 1099 pts) | 10 h 00 | 09 h 30 |
| Tableau I | Simple réservé aux classés | <ou= 13 | (<ou= à 1399 pts) | 08 h 30 | 08 h 00 |
| Tableau J | Simple réservé aux classés | <ou= 15 | (<ou= à 1599 pts) | 10 h 00 | 09 h 30 |
| Tableau K | Simple réservé aux classés | <ou= 17 | (<ou= à 1799 pts) | 11 h 30 | 11 h 00 |
| Tableau L | Simple réservé aux classés | <ou= 19 | (<ou= à 1999 pts) | 13 h 00 | 12 h 30 |

Les points classement pris en compte sont ceux du début de la 2^{ème} phase de la saison 2021/2022.

Les joueuses et joueurs ne s'étant pas signalés à l'horaire de fin de pointage fixé dans le tableau ci-dessus ne seront pas inscrits dans le tableau correspondant.

Article 3 - Tous les tableaux sont limités à 48 joueurs sauf le tableau Toutes Séries Dames qui est limité à 24 joueuses. Ils se dérouleront par poule de 3 joueurs ou joueuses. Les **2 premiers de chaque poule seront qualifiés** et entreront dans un T.E.D.

Article 4 - Un joueur ou une joueuse ne pourra s'inscrire que dans 2 tableaux maximum : celui correspondant à son classement direct et celui immédiatement supérieur.

Article 5 - Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Article 6 - Les coupes seront attribuées définitivement à leurs vainqueurs, une coupe sera remise au club ayant le plus grand nombre de participants sur le week-end (hors club organisateur). La remise des récompenses obligatoire pour les quatre premiers de chaque tableau s'effectuera obligatoirement à l'issue des finales (podiums et photos).

Article 7 - Le perdant d'une partie devra obligatoirement arbitrer l'une des parties suivantes.

Article 8 - Aucun engagement ne sera reçu, ni remboursé, après la constitution publique des tableaux effectuée 15mn avant l'heure prévue pour chaque tableau, au gymnase Alain Calmat (de façon à conserver les poules complètes). La gestion du tournoi s'effectuera sous SPID déconnecté.

Les inscriptions uniquement par internet ne seront validées qu'après confirmation de la réception de votre inscription (pour éviter toute contestation, veuillez imprimer ce mail de confirmation et vous devrez le présenter en cas de litige), vous devez vous inscrire via le formulaire sur notre site internet (onglet tournoi national)

<https://www.esptt.com/en-savoir-plus/inscriptions-en-ligne-2022-39569>

Article 9 - Ce tournoi est homologué par la FFTT sous le numéro 1283/2021-B.

Article 10 - Le juge-arbitre de ce tournoi sera M. Etienne CRÉTU J.A. 3 assisté de Mlle Sophie Cavé J.A. 1. Leurs décisions seront sans appel.

Article 11 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol pouvant survenir à un joueur ou à un spectateur au cours de l'épreuve.

Article 12 - Les engagements devront parvenir **au plus tard le Vendredi 22 AVRIL 2022 avant 17 heures.**

| | | |
|-------------|----------------------------|------|
| Montant | Tableaux F | 10 € |
| des | Tableaux A-B-C-D-E | 8 € |
| engagements | Tableaux G-H-I-J-K-L | 8 € |

Article 13 - Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que le respect des règles particulières du complexe sportif et des règles sanitaires en vigueur. En outre le matériel utilisé par les participants devra être homologué par l' I.T.T.F. . Les balles plastiques de couleur blanche CORNILLEAU, homologuées ITTF, utilisées lors de cette compétition seront fournies par l'organisateur. L'organisateur mettra à disposition des joueuses et joueurs des balles blanches CORNILLEAU 3* ABS EVOLUTION 40+ à partir des ½ finales pour les TS Dames, Open, < ou = à N°500 et < ou = à 19.

Article 14 - Le tournoi ne sera pas interrompu, un buffet sera à la disposition des joueurs et spectateurs au cours de la journée.

Article 15 - L'entrée dans les aires de jeux ne sera autorisée qu'aux personnes munies de chaussures de sport et d'une tenue sportive de rigueur.

Article 16 - Dès leur arrivée les participants sont priés de se faire pointer à la table officielle.

- Tout participant sera « scratché » 5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement de l'épreuve.

- En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202.2 des Règlements Généraux (p100/192) sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 17 - Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Article 18 - Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos et vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...)

PALMARES 2020 PAR TABLEAU

Classés TS : GUEN S (THORIGNE FOUILLARD)

Classés Non num. : DEMARCHE T (ST AVERTIN)

Classés 16 à N° 500 : BEHAGUEL R (CESSON RENNES)

Handicap 5 à 12 : BUQUET J DIEPPE)

Classés 14 à 17 : SECQ G (MOREUIL)

Classés 9 à 12 : MICHIELS A (ENT ST PIERRAISE)

Classés 5 à 15 : COUTURIER L (DIEPPE)

Classés 5 à 10 : LHOMET P (LORIENT)

Féminines TS : DOMINIQUE J (AMO MER)

Classes 5 à 8 : KAJENDRA A (BIHOREL)

Classés 5 à 13 : SAGNES J (PETIT COURONNE)

DOTATION 2022 : 3560 EUROS EN ESPECES

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L |
|--------------------|------|------|------|-------|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|
| 1er | 25 € | 45 € | 80 € | 150 € | 100 € | 500 € | 25 € | 30 € | 60 € | 80 € | 100 € | 130 € |
| 2ème | 20 € | 30 € | 40 € | 75 € | 50 € | 250 € | 20 € | 25 € | 30 € | 40 € | 50 € | 65 € |
| 3è-4è | 15€ | 15 € | 20 € | 35 € | 25 € | 100 € | 15 € | 15 € | 15 € | 20 € | 25 € | 30 € |
| 5è-6è-7è-8è | 10 € | 12 € | 15 € | 20 € | 15 € | 50 € | 10 € | 12 € | 11 € | 15 € | 15€ | 20 € |



Let's Ping !

